

Commune de Val-Cenis

AVIS D'ENQUETE

Enquête publique sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Sollières-Sardières

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Maire de Val-Cenis (Savoie) en date du 1^{er} février, le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Sollières-Sardières sera soumis à enquête publique du **lundi 22 février au jeudi 25 mars 2021 inclus, soit 32 jours.**

La personne responsable du projet est Monsieur le Maire de la commune de Val-Cenis, auquel toute information pourra être demandée.

La présente révision allégée porte sur l'ajustement du périmètre de la zone AUa des Pertines pour permettre un aménagement cohérent du secteur.

M. Pierre CEVOZ architecte DPLG, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Il recevra personnellement en mairie déléguée de Sollières-Sardières les :

- lundi 22 février de 14h00 à 16h30
- jeudi 04 mars de 14h00 à 16h30
- samedi 13 mars de 14h00 à 17h
- jeudi 18 mars de 14h00 à 16h30
- jeudi 25 mars de 14h00 à 16h30

Dans le cadre l'épidémie de Covid-19, l'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devra être observé lors des permanences du commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces constituant le projet de révision allégée du PLU, le PV de l'examen conjoint, les avis recueillis, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public :

- sur support papier en mairie siège de Val-Cenis (Termignon), aux jours et heures habituels d'ouverture, soit : lundi, de 9h00 à 12h00, mardi, de 9h00 à 12h00, mercredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, jeudi, de 9h00 à 12h00 et vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h30, à l'exception des jours fériés,
- sur support papier en mairie déléguée de Sollières-Sardières, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit : lundi, de 14h00 à 16h30, jeudi, de 14h00 à 16h30, à l'exception des jours fériés,
- sur un poste informatique en mairie siège de Val-Cenis (Termignon) et en mairie déléguée de Sollières-Sardières, selon les horaires ci-dessus,
- sur le site internet de la mairie, soit <https://www.commune-valcenis.fr>, rubrique « Vie municipale », sous-rubrique « Urbanisme »

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet en mairie siège de Termignon et en mairie déléguée de Sollières-Sardières

- par courrier, avant la clôture de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Val-Cenis, Hôtel de Ville, rue de La Parrachée – Termignon, 73500 VAL-CENIS
- par mail, à l'adresse enquetepiusollieres@mairie-valcenis.fr

Dans le cadre l'épidémie de Covid-19, l'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devra être observé lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Toutes les observations et propositions du public transmises par tout moyen cité ci-dessus seront consultables dans les registres mis à disposition en mairie siège de Val-Cenis (Termignon) et de Sollières-Sardières et sur le site internet dans les meilleurs délais.

L'évaluation environnementale réalisée dans le cadre de la révision allégée du PLU et l'avis de l'autorité environnementale mentionné aux articles L 122-1 et L 122-7 du code de l'environnement sont portés dans le dossier soumis à l'enquête publique et consultables en mairie siège de Val-Cenis (Termignon), en mairie déléguée de Sollières-Sardières et sur le site internet de la commune <https://www.commune-valcenis.fr>, rubrique « Vie municipale », sous-rubrique « Urbanisme ».

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie siège de Val-Cenis (Termignon), en mairie déléguée de Sollières-Sardières et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site Internet de la commune de Val-Cenis.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de Val-Cenis délibérera, au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pour approuver le projet de révision allégée du PLU éventuellement ajusté pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur le Maire de Val-Cenis et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de celle-ci.